

Tous et toutes sont invités à participer à l'atelier sur la gestion du temps.

Il est fortement **déconseillé** d'avoir recours aux parenthèses, aux traits d'union ou aux barres obliques pour indiquer le féminin, par exemple, les directeurs(trices), les agents/tes, les étudiant-e-s, les rédacteurs-trices et les employés(es).

Voici donc les principes à respecter lorsqu'on écrit les deux formes au long.

a) Accord des adjectifs et des participes

Les adjectifs et les participes passés se mettent au masculin pluriel lorsqu'ils se rapportent à la fois au nom masculin et au nom féminin. Si les deux noms sont au singulier, l'accord peut se faire au masculin singulier si cela n'entraîne pas d'ambiguïté :

Les Canadiens et les Canadiennes seront bientôt appelés à élire un nouveau gouvernement.  
les candidates et les candidats choisis  
la candidate ou le candidat choisi

b) Ordre des formes féminine et masculine

On place indifféremment la forme masculine ou la forme féminine en premier lieu dans l'énoncé :

les femmes et les hommes ou les hommes et les femmes

Cependant, pour des raisons d'euphonie, le nom qui régit l'accord (souvent le nom masculin) est placé le plus près possible du mot à accorder lorsque les noms sont accompagnés d'un adjectif ou d'un participe :

les candidates et les candidats absents